

---

## **La Chambre d'agriculture se voit dans l'obligation de se retirer du projet de lotissement maraîcher bio sur la BA217 de Bretigny-sur-Orge (91)**

---

Après quatre ans de travail pour présenter, défendre et développer un projet d'agriculture de proximité en maraichage bio pour la reconversion de la base aérienne 217, la Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France se voit obligé de se retirer du projet.

**En effet, l'agglomération Cœur Essonne change son fusil d'épaule en signant, vendredi 7 juillet, une convention avec Fermes d'Avenir pour le pôle agricole biologique de la BA217, alors que la Chambre a très clairement exprimé son opposition lors du dernier COPIL du 3 mai dernier, et à l'occasion de sa session du 11 mai.**

Après plusieurs années d'implication sur ce dossier, la position de la chambre d'agriculture n'a pas été prise en compte, en premiers lieux :

- l'indispensable investissement dans des ouvrages permettant d'approvisionner la zone agricole en eau, prérequis à toute production maraîchère ;
- la volonté d'ouvrir un appel à candidature, en bonne et due forme, donnant priorité à de nouvelles installations, une dizaine de projets pouvant être accueillis.

**La Chambre avait prévenu, « elle refuse l'imposition d'un projet alternatif n'ayant aucune viabilité économique en termes de financement et d'emplois ».**

### **Contact Presse :**